

Plein les bottes!!

snetap
FSU

Bulletin d'informations régionales Midi-Pyrénées
de l'Enseignement Agricole Public,

N°7

EDITO

Encore une rentrée difficile dans l'enseignement agricole public de Midi-Pyrénées.

Et la prochaine s'annonce sans doute même pire en ce qui concerne les moyens...

Les militant-e-s du Snetap ne renoncent pourtant pas et restent très mobilisé-e-s. Preuves les mobilisations ces derniers mois à Saint-Gaudens, Rodez et Auzeville. Les représentant-e-s Snetap restent offensifs dans les réunions, réclamant des moyens, amendant le Projet régional de l'enseignement agricole, etc. Il n'en reste pas moins que la démocratie sociale est fortement menacée quand le DRAAF-SR-FD lui même convient qu'il n'y a pas de marge de manoeuvre (le précédent avait dit que nous étions « à l'os »...). Dernier signe de ce délitement : seules 2 ouvertures proposées pour la rentrée 2015, seulement là où les directeurs ont programmé des fermetures.

Quel choix reste-t-il aux représentants des personnels, aux usagers ? Les conditions de travail de tou-te-s, d'emploi des agents contractuels ont tendance à se dégrader.

Seule une mobilisation de tou-te-s pourra inverser la tendance.

Face à cette situation, le Snetap-FSU Midi-Pyrénées a pris ses responsabilités en faisant vivre une intersyndicale avec le Syac-CGT et le Snerma-FO, intersyndicale qui ne s'est jamais divisée.

Aujourd'hui, et conformément aux décisions prises nationalement et régionalement, nous avons décidé de proposer une liste commune avec le Syac-CGT, pour concrétiser l'unité d'action que nous pratiquons sur le terrain depuis plusieurs années.

Alors, le 4 décembre, pour l'élection au CTREA et à la CCPR, votez pour la liste d'union Snetap-FSU/Syac-CGT !

A Saint-Gaudens, Rodez, Auzeville : des mobilisations qui ont fait reculer l'Administration

En fin d'année scolaire, les perspectives s'annonçaient déjà sombres pour les établissements.

Les personnels du LPA de St-Gaudens, sous l'impulsion de la section locale du Snetap-FSU, se mobilisaient en juin dernier (avec une action marquante le 15 juin rassemblant une centaine de personnes devant la mairie) et obtenaient, après un bras de fer de plusieurs semaines avec l'administration, le maintien d'un ½ poste d'assistant d'éducation, ainsi qu'un ½ poste d'enseignant en EFS rendu indispensable notamment depuis l'ouverture de la filière Service aux Personnes.

A la rentrée 2014, c'était au tour des personnels du LEGTA

de Rodez qui déposaient un préavis de grève le jour de la rentrée.

Malgré le refus du DRAAF exprimé devant une délégation le jour de la pré-rentree, le lycée obtenait un poste supplémentaire de CPE.

Le 23 septembre 2014, les personnels de l'EPLEFPA de Toulouse-Auzeville bloquaient le lycée : ce mouvement faisait suite à une rentrée très difficile : cours non assurés, TP impossibles, surcharge de travail sur les services administratifs... Suite à ce mouvement, l'administration débloquent 3 postes d'agents contractuels pour les services de laboratoire, d'administration et de vie scolaire, plus deux demi-postes d'enseignants...

A nouveau, la lutte paie!



Le 4 décembre
Votez FSU!





Une rentrée tristement austère en Midi-Pyrénées...

Un service au public dégradé

Les moyens sont notoirement insuffisants et les équipes de direction ont souvent le sentiment de « faire du bricolage ». Quand les postes d'enseignants sont insuffisants, que le volume des heures supplémentaires, trop important car destiné à pallier les suppressions de postes, est lui aussi atteint, le DRAAF-SRFD ne donne pour seule solution que celle d'embaucher des enseignants vacataires, supposés avoir un emploi principal, et qui viendraient effectuer un maximum d'enseignement de 5 heures hebdomadaires... Et là où il y aurait assez d'heures pour proposer un contrat à mi-temps : « eh bien non, embauchez deux vacataires ! » Encore avant les vacances de Toussaint, des besoins en agronomie à Figeac n'étaient pas couverts, laissant des élèves de terminale sans prof...

Que dire des autres services : vie scolaire, infirmerie, centres de documentation, services administratifs, services de ménage et d'entretien (qui dépendent eux du conseil régional) ? Ces services largement sous dotés en personnels montrent des situations génératrices de souffrance au travail. Le DRAAF-SRFD a décidé de diminuer le nombre des assistants d'éducation (anciens surveillants et maîtres d'internat) au motif que les crédits votés par le Parlement ne permettent pas de couvrir les rémunérations de ces agents, dont le nombre avait été fixé à 101,5 pour les 18 lycées régionaux. Charge aux chefs de service, les conseillers principaux d'éducation, d'organiser le service en conséquence... avec parfois des vies scolaires désertées en journée ou des internats non surveillés.

Dernière info apprise à la rentrée :

Les postes vacants et les postes dont le ou la titulaire est absent pour raisons diverses (maladie, maternité, formation, etc.), de non-enseignants, ne seront pas pourvus par des remplaçant-e-s ! Finalement, 6 postes ont été débloqués, parfois après un mouvement social, comme à Auzerville où 3 postes ont été accordés. Lors des « petites » absences (qui peuvent durer plusieurs semaines tout de même !), aucun moyen n'est prévu...

Celles et ceux qui restent peuvent bien accroître leur charge de travail !...

Des élèves refusés !

Un premier constat évident : Le nombre d'élèves a baissé dans l'enseignement agricole public de la région de 2,6% à la rentrée 2014 (soit 125 élèves de moins qu'à la rentrée 2013).

Quand 5 classes ferment dans la région du fait de la fin de réforme de la voie professionnelle (filières « services aux personnes et aux territoires » et « Élevage et valorisation du cheval »), une seule ouvre, le CAPA TP, à Tarbes, ouverte à laquelle s'ajoutent celle d'une section TCVA (Technicien Conseil Vente en Alimentation) à Saint-Gaudens et le « dégroupement » des 2 sections NJPF (Nature-Jardins-Paysage-Forêt) et CGEA (Conduite et gestion de l'exploitation agricole), option systèmes à dominante élevage, à Pamiers.

L'ouverture d'un BTS TC au lycée EN de Mirande en collaboration avec le lycée agricole, sans que les instances régionales ou nationales soient consultées, s'est faite dans la plus grande confusion et à moyens constants, ce qui signifie que des heures attribuées à la filière Bac pro « commerce » et « vente » ont été réorientées vers la 1ère année du BTS, charge à l'EN de pallier le déficit.

La fin du passage du bac pro de 4 à 3 ans aurait du être l'occasion de nouvelles ouvertures de filières dans les établissements publics. Au lieu de cela, on réduit encore le nombre de classes.

Cette rentrée manque cruellement d'ambition, et n'ouvre guère de perspective pour l'EAP en Midi Pyrénées...

Des fermetures de classes...

Et si les heures ainsi économisées servaient à desservir l'état qui conduit nombre d'établissements publics à refuser des élèves, voire à « rogner » sur les heures inscrites aux référentiels des programmes !

Mais il n'en est rien !

On compte par dizaines les jeunes refusés, que ce soit en filière élevage à Pamiers et Saint-Gaudens par exemple, en filière service aux personnes et aux territoires, en 2nde générale et technologique à Rodez, etc. A Mirande, on comptait 33 demandes pour 16 places en 4ème de l'EA, 35 demandes pour 3 places disponibles en 3ème. Des élèves sont refusés non seulement en 2nde Pro, mais aussi phénomène nouveau, en 1ère bac pro où quasiment aucun nouvel entrant ne peut être accepté alors qu'il y a de plus en plus de demandes. Alors que le

2 juillet 2014, nous demandions au DRAAF-SRFD de se rapprocher des services du Rectorat pour qu'à l'issue de la procédure d'affectation, les places vacantes soient proposées aux élèves de l'académie sans affectation, le Chef du SRFD répondait, niant la réalité académique : « il n'y a pas d'élèves sans affectation » ! Les familles et les élèves n'avaient qu'à se débrouiller tout seuls ! C'est ce que nous avons observé dans certaines formations, par exemple la filière commerce à Saint-Gaudens...

Dans une académie où la démographie scolaire est en hausse, il est inadmissible que l'enseignement agricole public, tant vanté pour sa réussite, ne prenne pas sa part pour offrir des places aux jeunes qui veulent s'y orienter.

Dernière minute : Carte des formations 2015

Lors de la réunion du CTREA du 5 novembre 2014, le DRAAF-SRFD a présenté son projet d'évolution de la carte des formations. Il impliquerait, selon ses dires, une augmentation de DGH de 4 000 heures, ce qui n'est pas acquis puisque la DGER aurait déjà pré-notifié une DGH identique à celle de cette année.

Les seules ouvertures prévues seraient attribuées aux lycées qui ont programmé une fermeture de classe en contrepartie, soit Saint-Affrique (un BTSA PA contre une filière de Bac pro CGEA) et Montauban (un BTSA TC option végétaux d'ornement contre une classe de 4ème de l'EA). Tout en soutenant la pertinence des ouvertures proposées, nous avons refusé de rentrer dans la logique qui est celle de l'administration.

La direction de Saint-Affrique a fait miroiter aux personnels un maintien de la capacité d'accueil en Bac pro (grâce à l'augmentation des seuils), ce qui est refusé par la DRAAF-SRFD. D'autre part, nous avons souligné l'incohérence consistant à fermer la classe de Bac pro orientée « agriculture biologique ».

Nous sommes pour le maintien, et même le développement, des classes de 4ème-3ème qui répondent à un besoin et sont une voie de remédiation pour beaucoup de jeunes. Alors qu'elles sont très nombreuses dans les établissements privés agricoles, il n'en reste presque plus dans le service public.

Quant aux poursuites d'ouvertures (CAPA TP à Tarbes, section de Bac pro TCVA à St-Gaudens et dégroupement des deux sections de Bac pro PA et NJPF à Pamiers), elles devraient se faire, comme à la rentrée 2014, à moyens constants !

Les représentants des personnels ont refusé de participer au vote sur l'ensemble de la carte scolaire que proposait le DRAAF ce qui serait revenu à accepter le « marché » d'une ouverture pour une fermeture.

Il lui reste encore à solliciter l'avis du CREA et, comme les ouvertures prévues concernent des classes de BTSA, in fine, ce sera la DGER qui décidera.

Quant aux postes, Mme Hervé, Cheffe du SRFD, a confirmé qu'il faudrait « en rendre » pour la rentrée 2015...



**Du 17 au 22 novembre,
la FSU
donne de la voix!**

Alors que les conséquences de la crise sont lourdes pour de trop nombreux citoyens, que les inégalités sociales et territoriales se creusent, les services publics sont plus que jamais indispensables. Et les évolutions nécessaires dans de nombreux domaines pour répondre aux défis de notre siècle et aux besoins d'une population qui augmente se feront aussi avec les services publics et la Fonction publique.

C'est pourquoi la FSU organise une semaine d'action du 17 au 22 novembre avec de multiples initiatives autour de la Fonction publique et une initiative spécifique pour l'Education à Paris, le 22 novembre.

Plans de redressement, développement de la précarité

La situation financière ne s'en trouve pas meilleure : du fait de la baisse des subventions de fonctionnement et d'investissement, du fait de la multiplication des charges les finances de nombreux EPL se trouvent « dans le rouge ». 7 sur 15 sont enjoins à mettre en place des « plans de redressement » sous le contrôle du DRAAF-SRFD. Ainsi, nombreux sont les directeurs qui, ne voyant pas comment augmenter les produits, n'ont que le souci de réduire les « charges », et donc bien souvent la « masse salariale », parfois les charges de fonctionnement, par exemple en fermant des bâtiments pour réduire les fluides ou l'entretien. Ainsi, à la rentrée 2013, les bâtiments récents du CFAAH, à Albi-Fonlabour, ont été fermés et les agents et les apprentis-e-s ont été regroupé-e-s dans les bâtiments occupés par le CFPPA...

Bref une logique d'austérité directement copiée-collée de la politique gouvernementale ! Comment développer l'appareil public de formation, les conditions d'accueil des élèves, apprentis-e-s, stagiaires de la formation continue, améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents dans ce contexte ? Exercice impossible ! Le nombre d'embauches, en lieu et place d'agents contractuels, en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), agents qu'on « jette » quand le contrat se termine, explose, y compris pour les postes d'Auxiliaires de Vie Scolaire Individuels (AVSI) qui ont vocation à accompagner pour une durée déterminée des élèves handicapés.

A la rentrée 2013, tous les lycées étaient sommés par le DRAAF-SRFD de ne pas renouveler les contrats d'assistants d'éducation de tous les AVSI pour recruter de nouveaux agents en CAE ! Quant à la dépréciation des agents contractuels, on sait déjà qu'elle ne résorbera qu'en partie la précarité. Du fait de conditions drastiques imposées pour être éligible à ce dispositif et du fait du refus de titulariser les agents sur les CFAA et CFPPA. Et dans le même temps, la précarité se recrée !



Pas d'ombre au Privé !

La coupe est pleine ! Quand en plus on demande que l'autorité académique défende et promeuve l'enseignement agricole public, en particulier par des actions volontaristes d'information, de communication, quand les établissements privés semblent disposer de moyens sans fond pour payer des encarts publicitaires, des stands lors des salons, le DRAAF nous renvoie qu'il est l'autorité académique de tout l'enseignement agricole, qu'il ne peut donc privilégier le service public et que c'est l'affaire des établissements privés...

La priorité pour l'enseignement agricole public, ce n'est pas pour demain, nous l'avons comprise depuis que la demande d'ouverture d'une formation Services aux personnes sur l'EPL du Tarn avait suscité cette remarque de la part du chef de SRFD : « il n'est pas question de marcher sur les plates-bandes du privé ».

Des conditions de travail de plus en plus mauvaises

La situation des exploitations et ateliers technologiques des lycées est tout aussi difficile, leur rôle pédagogique est bien souvent nié puisqu'aucun moyen ne lui est spécifiquement attribué. Les déficits financiers accumulés pèsent sur les conditions de travail et de rémunération des salarié-e-s. Et parfois mettent les DEA DAT en situation difficile.

Quant aux conditions de travail en CFA-CFPPA, elles se dégradent considérablement : les agents titulaires, rémunérés par la procédure des postes gagés (le centre « rembourse » au ministère le salaire de l'agent), sont, parfois avec insistance, encouragés à muter sur des postes en lycée ; certain-e-s directeurs et directrices n'hésitent pas à exiger 1607 heures d'obligations de service aux formateurs et formatrices... Bref c'est le règne absolu de la déréglementation, où les règles collectives sont constamment bafouées, où l'individualisation est érigée en principe de gestion, instituant le chacun-e pour soi en objectif.

Le DRAAF-SRFD renvoie à l'autonomie des établissements lorsqu'on lui signale des situations intolérables. Quant à la commission régionale de suivi du protocole (de gestion des agents contractuels de CFAA et CFPPA), il y a une belle hurette que ses travaux, qui visaient l'harmonisation régionale, ont été enterrés...

Et quelles perspectives ? Pas mieux !

Depuis de nombreuses années maintenant, le message du DRAAF-SRFD aux équipes de direction pour la rentrée a de nouveau été le suivant : pas d'ouverture de classe si en regard, n'est pas proposée une fermeture.

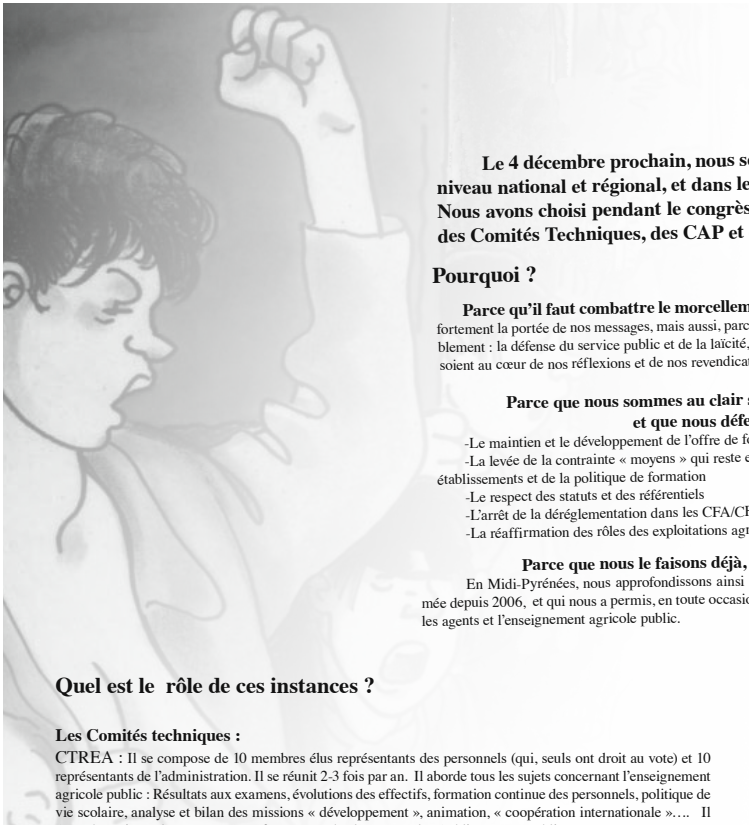
Les effets induits pour les établissements et les usagers sont peu reluisants : les lycées voient leurs effectifs marquer le pas, et les conditions de formations sont dégradées.

A Saint-Affrique, lorsque le directeur propose l'ouverture d'un BTS A PA, il le fait en « échange » de la fermeture d'une filière Bac pro CGEA, option

systems à dominante élevage en agriculture biologique. Pense-t-il rassurer les usagers et les enseignants en certifiant que le nombre d'élèves en bac pro ne baissera pas car les 3 filières restantes seraient portées de 24 à 32 élèves par classe... ?

La pression est toujours mise sur le nombre de postes : le DRAAF-SRFD a déjà annoncé clairement la couleur « si on n'en perd pas, on s'estimera déjà heureux » ! Ainsi les tensions déjà observées en cette rentrée risquent bien de se reproduire...





Élections professionnelles : le choix en Midi-Pyrénées de se rassembler avec le Syac-CGT

Le 4 décembre prochain, nous serons tous appelés à élire nos représentants dans les Comités Techniques aux niveau national et régional, et dans les CAP et CCP. Nous avons choisi pendant le congrès du printemps dernier, de proposer lors des scrutins pour le renouvellement des Comités Techniques, des CAP et des CCP, des listes intersyndicales qui nous associent au SYAC-CGT.

Pourquoi ?

Parce qu'il faut combattre le morcellement de la représentation qui diminue fortement la portée de nos messages, mais aussi, parce que des valeurs nos rapprochent indéniablement : la défense du service public et de la laïcité, la volonté farouche que le droit et l'égalité soient au cœur de nos réflexions et de nos revendications !

Parce que nous sommes au clair sur ce qui nous rassemble et que nous défendrons :

- Le maintien et le développement de l'offre de formation dans les EPL
- La levée de la contrainte « moyens » qui reste encore l'alpha et l'omega du pilotage des établissements et de la politique de formation
- Le respect des statuts et des référentiels
- L'arrêt de la déréglementation dans les CFA/CFPPA
- La réaffirmation des rôles des exploitations agricoles et des ateliers technologiques

Parce que nous le faisons déjà, de façon informelle !

En Midi-Pyrénées, nous approfondissons ainsi une démarche de travail en commun entamée depuis 2006, et qui nous a permis, en toute occasion, de parler d'une seule voix pour défendre les agents et l'enseignement agricole public.

Le **Snep** (Syndicat de l'éducation physique et sportive) et le **Snetap** (Syndicat de l'enseignement technique agricole public) sont des syndicats de la FSU (Fédération syndicale unitaire) ; le **Syac** (Syndicat de l'agriculture et de la consommation, ancienne dénomination du syndicat national du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et des Établissements publics) est le syndicat de la CGT (Confédération générale du travail) qui syndique les personnels du Ministère de l'Agriculture.

Alors le 4 décembre, votez pour les listes d'union Snep Snetap-FSU – Syac CGT !

Quel est le rôle de ces instances ?

Les Comités techniques :

CTREA : Il se compose de 10 membres élus représentants des personnels (qui, seuls ont droit au vote) et 10 représentants de l'administration. Il se réunit 2-3 fois par an. Il aborde tous les sujets concernant l'enseignement agricole public : Résultats aux examens, évolutions des effectifs, formation continue des personnels, politique de vie scolaire, analyse et bilan des missions « développement », animation, « coopération internationale ».... Il émet des avis sur les ouvertures et fermetures de classe pour les établissements publics.

Certains élus représentants des personnels au sein du CTREA seront amenés à siéger dans d'autres instances : Comité régional de l'enseignement agricole, CHS CT régional de l'enseignement agricole...

Ces attributions sont déclinées à l'échelle du Ministère au travers du CTEA, . Le CTM quant à lui, est compétent sur l'ensemble du Ministère de l'Agriculture : organisation et fonctionnement de l'administration, gestions des personnels, mise en oeuvre des politiques agricoles...

CCP Régionale (pour les agents contractuels sur budget, les AE, les ACR) :

Elle peut être saisie par un agent individuellement. Elle donne un avis consultatif sur les licenciements, les sanctions disciplinaires, les litiges concernant les renouvellements de contrat, la quotité de travail...

Qui vote ?

	Ministère	DRAAF	Conseil Régional	Etablissement
Agent contractuel régional ou sur budget	CTEA CTM	CCP CTREA		
Agent contractuel d'Etat	CTEA CTM CCP	CTREA		
Agent titulaire	CTEA CTM CAP	CTREA		
Agent de la Fonction Publique territoriale			CT CAP	
Agent du supérieur	CTEA CTM CAP ou CCP			CT (CTS pour Toulouse Auzerville)

Qu'y a-t-il derrière les sigles ?

Echelon régional
CTREA : Comité technique régional de l'enseignement agricole
CCP régionale : Commission consultative paritaire régionale

Echelon national
CTM : Comité technique ministériel
CTEA : Comité technique de l'enseignement agricole
CAP : Commission Administrative Paritaire
CCP : Commission consultative Paritaire

Où vote-t-on ?

Pour tous les agents, le bureau de vote spécial est situé sur l'établissement (EPL), le cas échéant des sections de vote seront mises en places (Lavaur, Riscle, Moissac) ; sinon, le vote se fera par correspondance..

Action FSU CAEN

Maintenance informatique dans les établissements

Suite au CAEN de juin 2014, une délégation FSU Midi-Pyrénées a été reçue à la Région par Mme Artigalas (Vice présidente en charge de l'enseignement secondaire), sur la question du transfert de la compétence de la maintenance informatique des établissements d'enseignement EN et MAAF.

En effet, l'État a transféré cette compétence aux Régions sans aucun transfert des moyens. La FSU estime que la maintenance et l'assistance informatique (gestion de réseaux...) sont des tâches qui doivent relever de l'État, et que c'est à lui qu'il revient d'en assurer l'exécution par le biais de véritables emplois statutaires.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées a pris beaucoup de retard sur ce dossier, alors que d'autres régions ont déjà mis en place des postes d'agents chargés de ces fonctions. Il est pour l'heure en phase de diagnostic des équipements dont il aura à gérer la maintenance c'est à dire selon sa définition le « maintien opérationnel des réseaux, des matériels et des systèmes d'exploitation informatiques dans les établissements ».

En accord avec la rectrice, il a été convenu que le transfert serait rendu effectif pour la rentrée 2015. Pour l'instant nous ne disposons d'aucune information quant au nombre d'agents que la Région pourra affecter à cette compétence. Mme Artigalas nous a assuré néanmoins qu'il était impossible de recruter un agent par établissement !

Nos inquiétudes sont donc vives :

Quel sera le devenir des agents TFR maintenance informatique dans les EPL. Comment vont évoluer leurs fonctions ? S'orientera-t-on vers une simple assistance pédagogique ? Ce serait dénigrer leurs compétences. Comment le Conseil Régional pourra-t-il assurer la qualité du service compte tenu de la complexité des installations informatiques et de leur importance dans le fonctionnement des EPL.

La Région semblerait opter pour l'externalisation, avec une gestion à distance via plateformes internet et téléphonique, ce qui va certainement impliquer de privatiser....

A quel coût ? Et pour quel service public ?...

Le CAEN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale) se réunit 3 fois par an. Les représentants des personnels de l'EA, SNETAP-FSU, y sont présents à chaque fois. Il est co-présidé par le Préfet de Région représenté en règle générale par la Rectrice et parfois la DRAAF en la personne du Chef de service du SRFD, et par le Président de Région représenté par un conseiller régional. Le CAEN donne un avis consultatif sur tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie.



**Les candidat-e-s de la liste
Snetap-FSU/Syac-CGT
au C'TREA de Midi-Pyrénées**

**Contact snetap Midi-Pyrénées:
olivier.gautie@educagri.fr**